

Volet « Agriculture, Alimentation, Forêt »

Cette newsletter a pour vocation de détailler deux dispositifs permettant d'accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale et dont les appels à projets sont ouverts par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-maritime.

Pour tout échange, chaque porteur de projet est invité à utiliser l'adresse :

ddtm-relance-alimentation@charente-maritime.gouv.fr

Les jardins partagés et collectifs

En remettant l'alimentation au cœur des enjeux de notre société, la crise sanitaire a suscité un nouvel élan de nos concitoyens pour les circuits courts. Le développement de jardins associatifs s'en est trouvé renforcé et le Plan de relance entretient cette dynamique en allouant 17 Millions d'euros pour soutenir ce dispositif.

L'appel à projets *Jardins partagés et collectifs* est lancé depuis le 23 février 2021 en Charente-Maritime. Les dossiers peuvent être déposés par des associations, des collectivités territoriales (et leurs groupements) ainsi que par des bailleurs sociaux.

Les projets doivent :

- répondre aux enjeux du développement durable, de transition agro-écologique et climatiques, d'alimentation et de biodiversité.
- favoriser la participation des habitants à la vie du jardin (formations, conseils sur les bonnes pratiques, repas de quartier, expositions, projections, etc.) et à la gestion du site.
- tisser des liens avec d'autres structures (associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraites, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximités, ...) facilitant les rencontres entre générations et cultures diverses.

Les aides seront accordées pour des **investissements matériels** (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements) et **immatériels** (prestations d'ingénierie, études de sols), avec possibilité de prestations annexes de formation, d'accompagnement du porteur de projets pour aider au lancement et à la consolidation du projet.

Les demandes de subvention peuvent être déposées, au fil de l'eau, **du 23 février au 31 octobre 2021** par **courrier recommandé avec accusé de réception** au service agriculture durable et soutien aux territoires de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer **ainsi que** sous format numérique à : ddtm-relance-alimentation@charente-maritime.gouv.fr

L'instruction des demandes sera réalisée au fil de l'eau, dans la limite de l'enveloppe financière mise à disposition dans le cadre de France Relance.

Vous pouvez **télécharger le cahier des charges** de l'appel à projets départemental.

Pour toute question, les services de la DDTM restent à votre disposition au 05 16 49 62 30 ou 06 37 50 02 96

Volet « Agriculture, Alimentation, Forêt »

L'alimentation locale et solidaire

L'accès à une alimentation saine et durable est une priorité. Il s'agit autant d'une question de justice sociale que de santé publique.

Pour développer une alimentation de qualité accessible à tous, le Plan de relance soutient le développement de projets locaux permettant l'accès aux produits frais et de qualité, en particulier pour les populations isolées ou modestes. Une enveloppe de 30 millions d'euros est mobilisée au niveau national.

La mesure vise à soutenir les initiatives des têtes de réseaux, des acteurs de la société civile et de l'économie sociale et solidaire, engagés dans l'accès à une alimentation de qualité pour les personnes qui en sont éloignées. Cela peut se traduire, par exemple, par le développement de paniers d'alimentation (élaboration et distribution), la création de magasins de producteurs dans des zones isolées, l'organisation de marchés solidaires, etc.

L'appel à projets est lancé, en Charente-Maritime, depuis le 23 février 2021 pour soutenir les initiatives locales des acteurs autour de 3 thèmes principaux :

- le soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (investissements de conditionnement, stockage, transport...);
- le soutien aux associations / start-up / TPE / PME, communes et intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous (ouverture de locaux, matériel de livraison...);
- le soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destinées en particulier aux personnes isolées ou modestes.

Les demandes de subvention peuvent être déposées au fil de l'eau **du 23 février au 31 août 2021** par **courrier recommandé avec accusé de réception** au service agriculture durable et soutien aux territoires de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer **ainsi que** sous format numérique à : ddtm-relance-alimentation@charente-maritime.gouv.fr. L'instruction des demandes sera réalisée au fil de l'eau, dans la limite de l'enveloppe financière mise à disposition dans le cadre de France Relance.

Vous pouvez [télécharger le cahier des charges](#) de l'appel à projets départemental. Les documents obligatoires qui sont à renseigner pour le dossier de candidature sont à télécharger sur [le site internet de la préfecture](#)

Pour toute question, les services de la DDTM restent à votre disposition au 05 16 49 62 30 ou 06 37 50 02 96